



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

Maule, le 10 février 2022

A mesdames et messieurs
les habitants de notre belle
commune de Maule

LE RECENSEMENT : UN ACTE CITOYEN OBLIGATOIRE

Chère Mauoise,
Cher Mauois,

La campagne de recensement a débuté depuis le 20 janvier 2022 et se terminera dans quelques jours. Je me permets de vous rappeler que **cette démarche est obligatoire** et qu'elle impacte les investissements que nous pourrions réaliser dans notre commune à l'avenir.

Tout manquement à **cette obligation est sanctionné par l'administration centrale d'une forte amende** et je souhaite, bien entendu, que vous l'évitiez en répondant rapidement et simplement par le moyen de votre convenance à ce recensement obligatoire.

En effet, de ces chiffres découle la participation de l'État au budget de notre commune sous forme de subventions : plus nous sommes nombreux, plus nous recevons. **Ne pas répondre à ce questionnaire c'est risquer de réduire votre qualité de vie et celle de l'ensemble des Mauois.**

En réalisant cet acte administratif, j'ai effectivement pu constater que le nombre de questions auxquelles nous devons répondre avait largement augmenté. Il est bon de savoir que si vous êtes tenus de retourner ce questionnaire rempli, sous peine d'amende, **il n'est cependant pas obligatoire de répondre à l'ensemble des questions posées telles que le nom de votre employeur ou votre nombre de voiture si, pour une raison quelconque, vous trouvez ça indiscret.**

Notre équipe d'agents en charge du recensement est à votre disposition à l'accueil de la mairie et pourra vous aider à remplir ce document administratif.

Je compte sur vous, chère Mauoise, cher Mauois, pour réaliser cet acte citoyen décisif pour la dynamique de notre quotidien et l'amélioration de notre cadre de vie.



*Bien à vous et
Comptant sur votre coopération*

Laurent RICHARD
Maire

Vice-Président du Conseil Départemental des Yvelines
1^{er} Vice-Président de la C.C Gally Mauldre